



Appartement et prises téléphoniques

Par **fidésien**, le **04/07/2009** à **11:17**

Bonjour,

Nous avons emménagé dans un appartement que nous louons.

Nous nous sommes aperçus que la ligne téléphonique vétuste ne fonctionnait pas, sans doute détériorée par des travaux de réfection.

Nous avons donc été privé de ligne (téléphone, internet et TV), pendant 2 mois et demi.

Quel est l'obligation du propriétaire dans ce cas là, existe-t-il des articles de loi?

Cordialement.

Fidésien.